

AIRBUS OPERATIONS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 828.826.931 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31000 Toulouse
420 916 918 R.C.S. Toulouse

AIRBUS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 76.558.233 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31060 Toulouse
393 341 532 R.C.S. Toulouse

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

Le soussigné :

Monsieur Fabrice Brégier, agissant en qualité de :

- (i) Président de la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), spécialement habilité à l'effet des présentes ; et
- (ii) Président de la société AIRBUS FRANCE SAS, spécialement habilité à l'effet des présentes.

expose ce qui suit, préalablement à la déclaration de conformité de la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), par absorption de la première par la seconde.

EXPOSE

I.- Par acte sous seing privé en date du 16 avril 2009, il a été établi entre les sociétés susvisées un projet de fusion par voie d'absorption de la société AIRBUS FRANCE SAS par la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) au moyen de l'apport de la totalité de l'actif d'AIRBUS FRANCE SAS à AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif d'AIRBUS FRANCE SAS.

II.- Deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 23 avril 2009 pour chacune des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA).

III.- Le projet de fusion a fait l'objet d'un avis inséré dans La Dépêche du Midi en date du 29 avril 2009, journal habilité à recevoir les annonces légales dans le ressort du siège des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), dans les conditions prévues par l'article R. 236-2 du Code de commerce.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

IV.- L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) et de l'associé unique d'AIRBUS FRANCE SAS ont été déposés au siège social de ces dernières.

V.- Par délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA)a :

- approuvé la transformation d'AIRBUS HOLDING SA en société par actions simplifiée, le changement de dénomination sociale en AIRBUS OPERATIONS SAS, le transfert du siège social au 316 route de Bayonne 31060 Toulouse, ainsi qu'une refonte complète de ses statuts ;
- approuvé l'opération de fusion et le traité de fusion en date du 16 avril 2009 ;
- approuvé les apports effectués par AIRBUS FRANCE SAS au titre de la fusion, portant sur l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2009 ;
- constaté et approuvé la valeur de l'actif net (négatif), évalué sur la base de sa valeur nette comptable, s'élevant à – 1.067.070.576,61 euros ;
- constaté qu'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) détenant 100 % du capital social d'AIRBUS FRANCE SAS depuis une date antérieure au dépôt du projet de traité de fusion, il n'y a pas lieu de procéder à une modification de capital, a fortiori une augmentation;
- constaté que le mali de fusion s'élève à 1.296.603.002,61 euros et qu'étant un mali dit « technique », il sera inscrit à l'actif du bilan d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) comme élément incorporel en écart d'acquisition pour la totalité de son montant ; et
- constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption d'AIRBUS FRANCE SAS et la dissolution simultanée sans liquidation d'AIRBUS FRANCE SAS.

VI.- L'avis de réalisation de la fusion a été publié dans La Voix du Midi en date du 2 juillet 2009. Cet avis contient toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

DECLARATION

Ces faits exposés, le soussigné déclare et constate que :

- la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) par absorption de la première par la seconde, a été régulièrement réalisée, en conformité de la loi et des règlements en date du 30 juin 2009,

AIRBUS OPERATIONS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 828.826.931 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31000 Toulouse
420 916 918 R.C.S. Toulouse

AIRBUS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 76.558.233 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31060 Toulouse
393 341 532 R.C.S. Toulouse

**DECLARATION DE REGULARITE
ET DE CONFORMITE**

Le soussigné :

Monsieur Fabrice Brégier, agissant en qualité de :

- (i) Président de la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), spécialement habilité à l'effet des présentes ; et
- (ii) Président de la société AIRBUS FRANCE SAS, spécialement habilité à l'effet des présentes.

expose ce qui suit, préalablement à la déclaration de conformité de la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), par absorption de la première par la seconde.

EXPOSE

I.- Par acte sous seing privé en date du 16 avril 2009, il a été établi entre les sociétés susvisées un projet de fusion par voie d'absorption de la société AIRBUS FRANCE SAS par la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) au moyen de l'apport de la totalité de l'actif d'AIRBUS FRANCE SAS à AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif d'AIRBUS FRANCE SAS.

II.- Deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 23 avril 2009 pour chacune des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA).

III.- Le projet de fusion a fait l'objet d'un avis inséré dans La Dépêche du Midi en date du 29 avril 2009, journal habilité à recevoir les annonces légales dans le ressort du siège des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), dans les conditions prévues par l'article R. 236-2 du Code de commerce.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

IV.- L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) et de l'associé unique d'AIRBUS FRANCE SAS ont été déposés au siège social de ces dernières.

V.- Par délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA)a :

- approuvé la transformation d'AIRBUS HOLDING SA en société par actions simplifiée, le changement de dénomination sociale en AIRBUS OPERATIONS SAS, le transfert du siège social au 316 route de Bayonne 31060 Toulouse, ainsi qu'une refonte complète de ses statuts ;
- approuvé l'opération de fusion et le traité de fusion en date du 16 avril 2009 ;
- approuvé les apports effectués par AIRBUS FRANCE SAS au titre de la fusion, portant sur l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2009 ;
- constaté et approuvé la valeur de l'actif net (négatif), évalué sur la base de sa valeur nette comptable, s'élevant à - 1.067.070.576,61 euros ;
- constaté qu'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) détenant 100 % du capital social d'AIRBUS FRANCE SAS depuis une date antérieure au dépôt du projet de traité de fusion, il n'y a pas lieu de procéder à une modification de capital, a fortiori une augmentation;
- constaté que le mali de fusion s'élève à 1.296.603.002,61 euros et qu'étant un mali dit « technique », il sera inscrit à l'actif du bilan d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) comme élément incorporel en écart d'acquisition pour la totalité de son montant ; et
- constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption d'AIRBUS FRANCE SAS et la dissolution simultanée sans liquidation d'AIRBUS FRANCE SAS.

VI.- L'avis de réalisation de la fusion a été publié dans La Voix du Midi en date du 2 juillet 2009. Cet avis contient toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

DECLARATION

Ces faits exposés, le soussigné déclare et constate que :

- la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) par absorption de la première par la seconde, a été régulièrement réalisée, en conformité de la loi et des règlements en date du 30 juin 2009,

AIRBUS OPERATIONS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 828.826.931 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31000 Toulouse
420 916 918 R.C.S. Toulouse

AIRBUS FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 76.558.233 euros
Siège social : 316 route de Bayonne, 31060 Toulouse
393 341 532 R.C.S. Toulouse

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Le soussigné :

Monsieur Fabrice Brégier, agissant en qualité de :

- (i) Président de la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), spécialement habilité à l'effet des présentes ; et
- (ii) Président de la société AIRBUS FRANCE SAS, spécialement habilité à l'effet des présentes.

expose ce qui suit, préalablement à la déclaration de conformité de la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), par absorption de la première par la seconde.

EXPOSE

I.- Par acte sous seing privé en date du 16 avril 2009, il a été établi entre les sociétés susvisées un projet de fusion par voie d'absorption de la société AIRBUS FRANCE SAS par la société AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) au moyen de l'apport de la totalité de l'actif d'AIRBUS FRANCE SAS à AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif d'AIRBUS FRANCE SAS.

II.- Deux exemplaires du projet de traité de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse le 23 avril 2009 pour chacune des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA).

III.- Le projet de fusion a fait l'objet d'un avis inséré dans La Dépêche du Midi en date du 29 avril 2009, journal habilité à recevoir les annonces légales dans le ressort du siège des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA), dans les conditions prévues par l'article R. 236-2 du Code de commerce.

La publication de cet avis n'a été suivie d'aucune opposition.

IV.- L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des actionnaires d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) et de l'associé unique d'AIRBUS FRANCE SAS ont été déposés au siège social de ces dernières.

V.- Par délibération en date du 30 juin 2009, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA)a :

- approuvé la transformation d'AIRBUS HOLDING SA en société par actions simplifiée, le changement de dénomination sociale en AIRBUS OPERATIONS SAS, le transfert du siège social au 316 route de Bayonne 31060 Toulouse, ainsi qu'une refonte complète de ses statuts ;
- approuvé l'opération de fusion et le traité de fusion en date du 16 avril 2009 ;
- approuvé les apports effectués par AIRBUS FRANCE SAS au titre de la fusion, portant sur l'intégralité de ses éléments d'actif et de passif avec effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2009 ;
- constaté et approuvé la valeur de l'actif net (négatif), évalué sur la base de sa valeur nette comptable, s'élevant à - 1.067.070.576,61 euros ;
- constaté qu'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) détenant 100 % du capital social d'AIRBUS FRANCE SAS depuis une date antérieure au dépôt du projet de traité de fusion, il n'y a pas lieu de procéder à une modification de capital, a fortiori une augmentation;
- constaté que le mali de fusion s'élève à 1.296.603.002,61 euros et qu'étant un mali dit « technique », il sera inscrit à l'actif du bilan d'AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) comme élément incorporel en écart d'acquisition pour la totalité de son montant ; et
- constaté la réalisation définitive de la fusion par absorption d'AIRBUS FRANCE SAS et la dissolution simultanée sans liquidation d'AIRBUS FRANCE SAS.

VI.- L'avis de réalisation de la fusion a été publié dans La Voix du Midi en date du 2 juillet 2009. Cet avis contient toutes les mentions prévues par la loi et les règlements.

DECLARATION

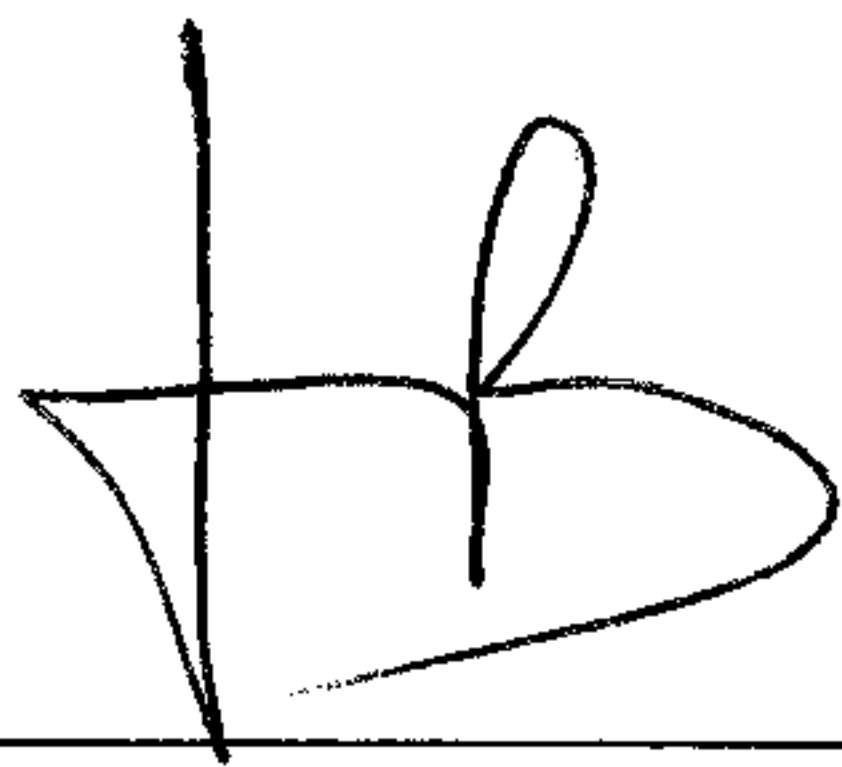
Ces faits exposés, le soussigné déclare et constate que :

- la fusion des sociétés AIRBUS FRANCE SAS et AIRBUS OPERATIONS SAS (anciennement dénommée AIRBUS HOLDING SA) par absorption de la première par la seconde, a été régulièrement réalisée, en conformité de la loi et des règlements en date du 30 juin 2009,

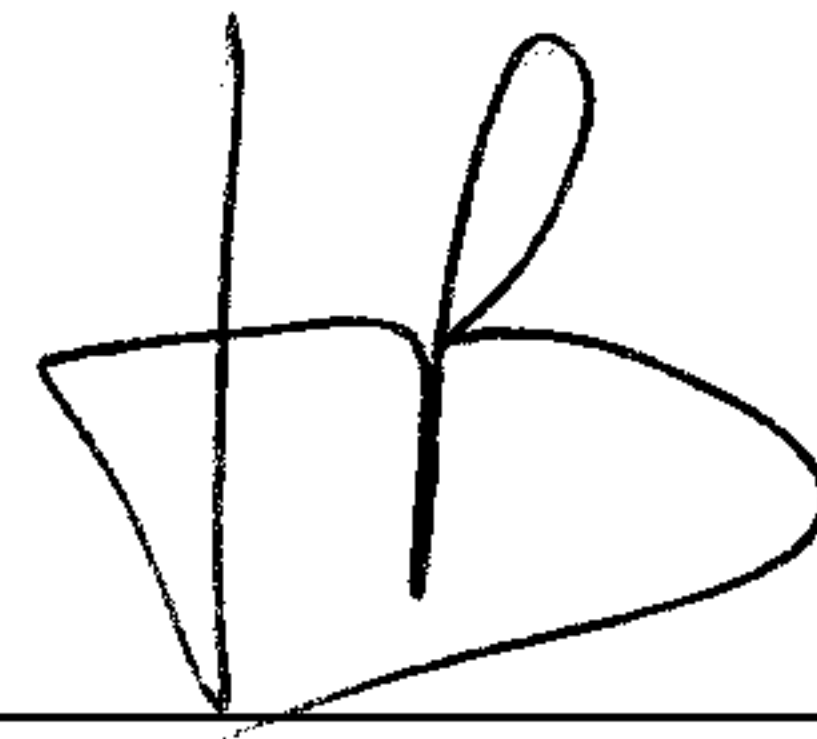
- la dissolution sans liquidation d'AIRBUS FRANCE SAS par suite de la fusion est intervenue régulièrement le même jour.

La déclaration est faite conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce et de l'article R. 236-4 du Code de commerce à l'appui des demandes d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse, déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse avec les présentes.

Fait à Toulouse,
Le 3 juillet 2009
En six (6) exemplaires



Pour AIRBUS OPERATIONS SAS
(anciennement AIRBUS HOLDING SA)
Monsieur Fabrice Brégier



Pour AIRBUS FRANCE SAS
Monsieur Fabrice Brégier